

Flambée des prix agricoles

dimanche 13 janvier 2008, par [FROISSART Philippe](#)

Après la réunion à l'Élysée, le mardi 6 novembre, où ils étaient conviés avec la grande distribution, les professionnels de l'agroalimentaire sont réservés et ont réagi par la voix de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) pour dire leur inquiétude. La future loi Chatel pour le développement de la concurrence la satisfait, mais pas la perspective d'une possibilité de négociation de leurs tarifs par les distributeurs.

Aujourd'hui, ces entreprises se disent que les prix agricoles pourraient rester durablement élevés (les céréales ont augmenté de 95% en un an, le lait de 20%, les œufs de 38%, et le beurre de 35%). Il va de donc falloir s'adapter. La répercussion de ces hausses aux distributeurs est considérée, par les fournisseurs, comme le meilleur moyen de conserver leurs marges, certains refusant même d'évoquer d'autres pistes. Dans cette bataille, les géants de l'agroalimentaire sont évidemment mieux armés que les PME.

Mais deux autres moyens permettent d'atténuer l'impact la hausse des prix agricoles.

La première réside dans la réduction des coûts de fabrication. Modifier les recettes avec des produits de substitution moins onéreux (des yaourts sans lait ou des steaks avec 50% de soja) est une solution courante, même si le sujet est tabou car les consommateurs peuvent craindre une baisse de qualité. Nestlé y voit cependant un bon moyen que les produits restent accessibles dans certains pays.

Le Monde, jeudi 8 novembre 2007, article de Laetitia Clavreul.

Vanini Thibaut, TES 3, 2007-2008